

## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 19 juillet 2016

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

## INFORMATION MEDIAS

Plan VIGIPIRATE : « vigilance renforcée »

A la suite de l'attentat survenu à Nice le 14 juillet 2016, les services de l'Etat restent extrêmement vigilants dans le cadre du plan Vigipirate. Comme je l'indiquais dans un précédent communiqué, les informations dont nous disposons ne suggèrent pas une aggravation de la menace sur le territoire de Polynésie française.

Néanmoins, le niveau VIGIPIRATE est maintenu en « vigilance renforcée ».

Les forces de l'ordre ont été destinataires d'une instruction rappelant le niveau de vigilance à maintenir par les patrouilles, notamment sur le site de l'aéroport international de Tahiti Faa'a. Les règles de surveillance de l'aéroport ont également été renforcées en matière de protection périphérique, de surveillance des zones publiques et de contrôles d'accès aux zones de sûreté. J'ai, à cet effet, signé aujourd'hui l'arrêté portant organisation de la surveillance sur l'aéroport de Tahiti Faa'a.

Le devoir citoyen implique de signaler aux autorités tout évènement ou comportement suspect qui représenterait une menace pour les personnes :

- signaler tout objet abandonné ou présentant un caractère insolite, ainsi que tout comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis;
- se soumettre aux contrôles des forces de l'ordre et agents de sécurité, aux inspections des sacs et bagages et aux palpations de sécurité ;
- éviter toute accumulation d'objets à proximité des bâtiments recevant du public ;
- avant tout déplacement à l'étranger, consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site internet du Ministère des affaires étrangères et du développement international : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

René BIDAL

**Contact Presse**: